

**Syndicat des eaux
De LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
CONDE-FOLIE
BETTENCOURT-RIVIERE
3, rue du moulin
80510 LONGPRE LES CORPSAINTS**

Tél : 03 22 31 90 18

Fax : 03 22 31 99 90

Email : communedelongprelcs@wanadoo.fr

**Demande de souscription d'un
abonnement en eau**

Contrat N° _____

Partie à compléter avec le service des eaux

N° du compteur.....Diamètre.....Année.....

Date entrée dans les lieux :.....Nbre d'occupants.....

Index du compteur relevé par :.....Date du relevé :.....

INDEX du relevé en m3.....(Reporter les chiffres noirs sur fond blanc ou blancs sur fond noir. Ne pas tenir compte de la partie rouge)

Partie à compléter, datée et signée par l'abonné

Agissant en qualité de propriétaire ou locataire ⁽¹⁾

Joindre la copie d'une pièce d'identité

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame, Mademoiselle ⁽¹⁾,.....

Demande la souscription d'un abonnement à usage domestique au service des eaux pour la desserte de la maison, appartement ou immeuble⁽¹⁾ sis à :

Commune.....N°.....rue.....

Tél :.....Email.....

Je m'engage en outre à verser chaque semestre, dans la caisse du receveur, à la date limite fixée sur ma facture d'eau, le montant de la redevance qui me sera réclamé conformément aux règlements et aux tarifs.

Je m'engage également, à me conformer à toutes les prescriptions des règlements des services de l'eau et de l'assainissement en vigueur, dont je reconnais avoir pris connaissance.

Les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont strictement réservés aux besoins des services de l'eau et l'assainissement. En vertu de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

La souscription de mon contrat d'abonnement prendra effet à la date de relève de l'index, sauf conditions particulières en accord avec le service des eaux du Syndicat.

Les factures seront adressées à

Fait à....., le.....

Signature de l'abonné (lu et approuvé manuscrit) :

(1) rayer les mentions inutiles

En cas de résiliation, modification ou changement d'adresse, vous devez prévenir le service des eaux